

Waldbillig, le 23 mars 2018

Arrêté de fermeture

La bourgmestre,

Vu le décret du 14 décembre 1789 relatif à la constitution des municipalités ;

Vu l'article 3 du titre XI du décret des 16-24 août 1790 sur l'organisation judiciaire ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, notamment les articles 67 et 68 ;

Vu la loi modifiée du 31 mai 1999 portant création d'un corps de police grand-ducale et d'une inspection générale de la police ;

Vu la loi du 19 novembre 1975 portant augmentation du taux des amendes à prononcer par les tribunaux répressifs ;

Vu la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines ;

Considérant que, suite à un incident météorologique, un rocher d'envergure est devenu instable à l'endroit longeant l'escalier descendant en aval du « Schéissendëmpel » au Mullerthal, sur le territoire de la Commune de Waldbillig ;

Considérant que le risque de la déstabilisation continue de l'endroit en question et le détachement supplémentaire du rocher précité ne peuvent pas être exclus ;

Considérant que la sécurité des visiteurs du site doit être garantie ;

Arrête :

Article 1 : Les escaliers menant en aval du Schéissendëmpel sont fermés à partir de ce jour et aussi longtemps que le danger persiste. Tout passage des endroits fermés est strictement interdit et la Commune décline toute responsabilité en cas de non-respect du présent arrêté de fermeture.

Article 2 : Le présent arrêté de fermeture est affiché sur le site en cause par des panneaux adéquats.

Article 3 : En cas de non-observation du présent arrêté de fermeture, il sera recouru à l'intervention de la force publique, conformément à l'article 68 de la loi communale ;

Article 4 : Le présent arrêté sera publié par affichage sur place et aux endroits usuels de la commune.

Article 5 : Une ampliation de la présente sera expédiée à la Police Grand-Ducale, commissariat de proximité d'Echternach.

La bourgmestre


1, rue André Hentges
L-7680 Waldbillig



Tél. (+352) 83 72 87
Fax (+352) 83 77 89

gemeng@waldbillig.lu

www.waldbillig.lu